PROCES VERBAL de réunion du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq Avril, à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Sylviane BERNARD - Madame Pauline FAVRE - Madame Agnès HERVOUET - Monsieur Jean-François LAMBERT - Madame Nicole LEBRETON - Madame Isabelle REBELO - Madame Hélène ROBIN - Madame Diane ROBIN-BUNCZUK - Monsieur Jean-Pierre VEAUVY

ETAIENT ABSENTS : Monsieur Brice ROBIN, Monsieur Anthony ROYER, Monsieur Jean-Claude PARISON, excusés, Monsieur Marc DORIGNE.

→ Monsieur Anthony ROYER a donné pouvoir à Monsieur Christophe DUJON
→ Monsieur Brice ROBIN a donné pouvoir à Madame Hélène ROBIN

==========

Date de la convocation : 29/03/2023

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 Mars 2023**
2. **Compte-rendu des décisions du Maire**
3. **Délibération autorisant la demande de subvention FIDP-vidéo protection**
4. **Délibération autorisant la demande de subvention Fonds Vert « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » pour l'opération de réhabilitation du Relais de Touraine**
5. **Demandes de subventions communales :**
   a. **Subvention voyage scolaire Collège Roger Jahan : versement directement aux familles**
   b. **Croix Rouge**
   c. **Sapeurs Lipopette Pompiers de Tours**
6. **Billetterie du spectacle de Vincent Dubois des 24, 25 et 26 Novembre 2023 : tarif des entrées**
7. **Délibérations relatives à l'approbation du compte de gestion, au compte administratif et à l'affectation du résultat 2022**
8. **Vote des taux de fiscalité directe locale 2023**
9. **Vote du budget primitif 2023**
10. **CPS : avancée suite réunion COPIL du 15 et 29 Mars 2023**
11. **Questions diverses :**
    a) **Date de réunion de la commission urbanisme**
    b) **Date de la prochaine réunion de conseil municipal**

Est désignée secrétaire de séance : Madame Hélène Robin

Monsieur le Maire demande que le point 11.a) soit ajouté à l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire propose que chaque délibération fasse l'objet d'un vote à bulletin secret ou à main levée selon les sujets. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Dossier n° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 MARS 2023

Pas de remarque sur le procès-verbal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Dossier n° 2 – DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'ABILLY

Considérant, l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant, la délibération du conseil municipal n°20-06/05/20 en date du 29 mai 2020 permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

- **donne un compte-rendu des décisions prises, à savoir :**

DATE	DESIGNATION	MONTANT TTC
13/03/2023	Feu d'artifice du 13 Juillet - PYROFETE	4 270.00 €

DOSSIER N°3 – DEMANDE DE SUBVENTION FIDP - vidéoprotection

Monsieur le Maire informe que ce projet ne va pas être poursuivi en 2023, il n'y a pas donc lieu de solliciter une subvention.

DOSSIER N° 4 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS VERT « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » dans le cadre du financement des travaux de réhabilitation du Relais de Touraine - délib. n° 12-04/04-2023

Monsieur le Maire informe que l'état a lancé le 30 janvier 2023 un fonds d'accélération de la transition énergétique pour les collectivités territoriales. Une des aides concerne la mise en œuvre de la rénovation énergétique des bâtiments publics et vise les travaux entrepris sur des bâtiments existants permettant de diminuer d'au moins 30 % leur consommation énergétique et doit s'appuyer sur une étude thermique.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la réhabilitation du Relais de Touraine, la partie éligible concernant l'isolation du bâtiment et de la réserve de l'épicerie.

Cette demande s'appuiera sur la proposition de plan de financement prévisionnel suivante :

Plan de financement prévisionnel 2022			Plan de financement prévisionnel 2023			
Financeurs	Sollicité ou acquis	montant subventionnable H.T	Evolution du montant des travaux	Montants financements	Taux intervention	Montants versés
DETR	acquis	673 440.00 €		260 176.00 €	33.71%	
Fonds vert "rénovation énergétique des bâtiments publics"	sollicité	184 233.87 €		91 251.86 €	11.82%	
SIEIL "Sobriété énergétique"	acquis	156 192.00 €		20 000.00 €	2.59%	
FDSR Socle	sollicité	736 075.00 €		12 433.00 €	1.61%	
FDSR Projet	acquis	673 440.00 €		106 218.00 €	13.76%	
Conseil régional - CRST "Plan isolation des bâtiments publics"	sollicité	182 575.47 €		77 400.00 €	10.03%	38 700.00 €
CCLST - Fonds de Concours	acquis	736 075.00 €		50 000.00 €	6.48%	25 000.00 €
Sous-total des aides sollicitées		**736 075.00 €**	**771 848.57 €**	**617 478.86 €**	**80.00%**	**63 700.00 €**
Autofinancement 20 % minimum obligatoire		736 075.00 €		154 369.71 €	20.00%	
Coût HT		736 075.00 €		**771 848.57 €**		**63 700.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds Vert mis en place par l'Etat, au titre de la « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux », selon le plan prévisionnel de financement des travaux de réhabilitation du Relais de Touraine présenté ci-dessus**

DOSSIER N°5 – DEMANDES DE SUBVENTIONS COMMUNALES

a. Voyage scolaire des élèves du collège Roger Jahan - délib. n° 13-05/04-2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 8 mars 2023, relative à l'attribution d'une subvention de 50 € par élève pour participer aux frais de voyage scolaire en Angleterre. Le conseil municipal s'était interrogé sur les modalités de redistribution de ces sommes. Après questionnement auprès du professeur, ce dernier propose de verser directement le montant à chaque famille. Il est nécessaire de reprendre une délibération mentionnant ce versement aux familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **APPROUVE le versement d'une subvention de 50 € au responsable légal des élèves domiciliés à Abilly qui participeront au voyage en Angleterre organisé par le collège Roger Jahan, conformément à la liste fournie par le professeur en charge de l'organisation de ce voyage.**

b. Croix-Rouge - délib. n° 14-05/04-2023

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de la part de l'UL de la Croix-Rouge de Preuilly-sur-Claise ayant pour objet le soutien financier des différentes actions sociales proposées par cette association.

Le conseil municipal fait remarquer que la commune d'Abilly doit être rattachée à l'UL de Descartes et non à celle de Preuilly-sur-Claise. Par ailleurs, le Conseil Municipal rappelle que les interventions de la Croix Rouge susceptibles d'être sollicitées par la commune sur son territoire (poste de secours lors de manifestations, formations…) font l'objet d'une facturation. Pour ces motifs, le Conseil Municipal décide de ne pas répondre positivement à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **DECIDE de ne pas accorder de subvention à l'UL de la Croix Rouge de Preuilly-sur-Claise**

c. **Opération Pompy des Sapeurs Lipopette Pompiers de Tours - délib. n° 15-05/04-2023**

Cette association a pour but d'aider les enfants se trouvant en difficulté à un moment de leur vie, et notamment lorsqu'ils sont transportés dans une ambulance.

L'association remet à ces enfants, une peluche appelée "Pompy" qui est un lien précieux entre ces enfants fragilisés et les pompiers qui se chargent de les transporter - lien de confiance et pédagogique.

L'association propose aux collectivités soit de faire un don qui participera à l'achat de ces peluches par l'association, soit d'acheter elles-mêmes ces peluches pour les distribuer à l'occasion d'événements liés à l'éducation et les loisirs des enfants, de baptêmes civils, de mariages en présence d'enfants déjà nés…

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **DECIDE de verser une subvention pour un montant de 50 € à l'association Sapeurs Lipopette Pompiers de Tours.**

DOSSIER N° 6 – TARIFS DE LA BILLETTERIE DU SPECTACLE DE VINCENT DUBOIS des 24, 25 et 26 Novembre 2023 – Délib. n° 16-06/04-2023

Monsieur le Maire rappelle la programmation par la commission culturelle communale, de 3 séances du spectacle « Ordinaire » de Vincent Dubois au petit théâtre d'Abilly, les 24, 25 et 26 novembre 2023.

Il précise qu'il convient de définir par délibération le tarif des entrées, afin de pouvoir démarrer la billetterie rapidement, des demandes de réservation ayant déjà été déposée en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **FIXE à 15 euros le prix du billet d'entrée du spectacle « Ordinaire » de Vincent Dubois qui sera présenté les 24, 25 et 26 novembre au Petit Théâtre d'Abilly**

DOSSIER N° 7 – BUDGET COMMUNAL 2022 : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat

7-a) – Approbation du compte de gestion - Délib. n° 17-07/04-2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui des titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 établi comme suit :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 003 696.74 €	1 101 850.06 €	2 105 546.80 €
Recettes nettes	**120 163.02 €**	**993 686.47 €**	**1 113 849.49 €**
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	1 003 696.74 €	1 101 850.06 €	2 105 546.80 €
Mandats émis	**315 950.13 €**	**934 835.18 €**	**1 250 785.31 €**
RESULTAT DE L'EXERCICE Déficit	**-195 787.11 €**	**58 851.29 €**	**-136 935.82 €**

- **Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

7-b) – Approbation du compte administratif - Délib. n° 18-07/04-2023

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, il a été procédé à l'élection du Président de séance :

- Madame Nicole LEBRETON est élue à l'unanimité présidente de séance pour la présentation et le vote du compte administratif 2022

Monsieur Christophe DUJON, Maire, se retire de la salle afin qu'il soit procédé à la présentation et au vote du compte administratif.

Madame Nicole LEBRETON présente le compte administratif qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	934 835.18 €
Recettes	993 686.47 €
Soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement de la section d'investissement :	
Report sur exercice suivant	**0.00 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	315 950.13 €
Restes à réaliser - dépenses	644 444.36 €
Recettes	120 163.02 €
Restes à réaliser - recettes	413 809.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 10 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **APPROUVE le compte administratif 2022**

7-c) – <u>Affectation du résultat</u> - Délib. n° 19-07/04-2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire,

Après avoir entendu, le compte administratif 2022, ce jour,

Constatant que le compte administratif présente, après reprise de l'exercice antérieur :
- un excédent cumulé de fonctionnement de..... 298 124.35 €
- un déficit cumulé d'investissement de..... 169 897.01 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :**
  - au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement
  de la section d'investissement ..... 298 124.35 €
  Solde disponible : Affectation complémentaire au 1068, en cas d'excédent,
  reporté en recettes de fonctionnement (002) ..... 0.00 €

DOSSIER N° 8 – BUDGET COMMUNAL 2023 : vote des taux de fiscalité locale – Délib. n° 20-08/04-2023

Par délibération du 29 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour l'année 2022 à :
Taxe Foncière Bâtie : 35.50 %
Taxe Foncière Non Bâtie : 47.36 %

Depuis 2020, le taux de la Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de la Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en application de l'article 1636B sexies du CGI.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition 2023 par rapport à 2022, et de les fixer comme suit :

Taxe Foncière Bâtie : 35.50 %
Taxe Foncière Non Bâtie : 47.36 %
Taxe Habitation : 13.50 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 et de les fixer comme suit :**
  - **Taux de la Taxe Foncière Bâtie pour l'année 2023 à : 35.50 %**
  - **Taux de la Taxe Foncière Non Bâtie pour l'année 2023 à : 47.36 %**
  - **Taux de de la Taxe d'habitation pour l'année 2023 à : 13.50 %**

DOSSIER N° 9 – BUDGET COMMUNAL 2023

A/ TARIFS COMMUNAUX 2023

a) Salles communales - délib. n° 21-09/04-2023

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location des salles communales :

Location salle des fêtes

Banquet ou mariage :
- Personnes hors de la commune ..... 265 €
- Personnes de la commune ..... 135 €

Concours de belote ..... 80 €
Réunion Personnes hors commune ..... 80 €
Vin d'honneur ..... 80 €
Chauffage ..... 75 €
Climatisation ..... 50 €
Sonorisation ..... 40 €
Caution vidéo-projecteur ..... 200 €
Cuisine ..... 60 €
Caution ..... 600 €

Nota : Associations communes : location gratuite

Location salle polyvalente

Banquet ou mariage :
- Personnes hors commune ..... 165 €
- Personnes hors commune (hiver) ..... 185 €
- Personnes de la commune ..... 85 €
- Personnes de la commune (hiver) ..... 100 €

Réunion personnes hors commune ..... 50 €
Vin d'honneur ..... 45 €
Sonorisation ..... 25 €
Jardin Octave DUTERNE :
- Personnes de la commune ..... Gratuit
- Personnes hors de la commune ..... 20 €

Caution ..... 300 €

Nota : Cette salle est offerte gratuitement à toutes les associations communales, pour leurs besoins en fonction des disponibilités

Location du « Petit Théâtre »

Salle seule - 1 soirée - personne de la commune ..... 70 €
Salle seule - 1 soirée - hors commune ..... 100 €
Salle seule - week-end ..... 150 €
Salle seule - la semaine ..... 500 €
Salle avec son et lumière - 1 soirée ..... 150 €
Salle avec son et lumière - week-end ..... 200 €
Salle avec son et lumière - la semaine ..... 600 €
Caution avec sonorisation ..... 800 €
Caution sans sonorisation ..... 500 €

Location « Les Halles »

Vin d'honneur, de 8 h à 22 h, hors vendredi ..... 40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **DECIDE de maintenir les tarifs de location des salles communales pour l'année 2023**

b) Tarifs du camping – délib. n° 22-09/04-2023

Monsieur le Maire rappelle les tarifs du camping :

Camping municipal

Camping	Tarif	Groupes (Centres de Loisirs et Centre Aérés)
Emplacement	1,80 €	réduction de 50 %
Adulte	2,10 €	réduction de 50 %
Enfant de - 7 ans	0,80 €	réduction de 50 %
Branchement électrique	1,80 €	réduction de 50 %
Taxe de séjour par j. et par pers.	0,22 €	

Location court de tennis extérieur gratuit, en libre accès

Mobilhomes 4-6 personnes

	Week-end	Nuitée	Moyenne saison 01/04 au 30/6 et 01/09 au 30/10	Pleine saison 01/07 au 31/08
« Angela » et « Claise»	60 €	35 €	150 €	210 €
« Marie-Jeanne »	80 €	40 €	180 €	250 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **DECIDE de maintenir les tarifs du camping pour l'année 2023**

c) Tarifs salle omnisport – délib. n° 23-09/04-2023

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la salle omnisport :

Salle omnisports

ABILLOIS	-16 ans	16-25 ans	Adulte	Couples	Partenaires*
Tennis extérieur	Accès gratuit et libre				
Tennis badminton en salle					
Année	21,50 €	28,50 €	69,50 €	111,50 €	
Semestre	16,00 €	21,50 €	47,00 €	69,50 €	
Heures**	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	3,50 €
Musculation					
Année	–	65,00 €	95,00 €	140,00 €	
Semestre	–	40,00 €	70,00 €	95,00 €	
Trimestre	–	23,00 €	55,00 €	65,00 €	
Semaine	–	14,00 €	29,00 €	40,00 €	

EXT. COMM.	-16 ans	16-25 ans	Adulte	Couples	Partenaires*
Tennis extérieur	Accès gratuit et libre				
Tennis badminton en salle					
Année	37,00 €	52,00 €	111,00 €	167,00 €	
Semestre	24,50 €	37,00 €	69,50 €	118,00 €	
Heures**	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	3,50 €
Musculation					
Année	–	95,00 €	155,00 €	225,00 €	
Semestre	–	60,00 €	110,00 €	145,00 €	
Trimestre	–	45,00 €	90,00 €	110,00 €	
Semaine	–	23,00 €	55,00 €	70,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **DECIDE de maintenir les tarifs de la salle omnisport pour l'année 2023**

d) Cimetière – Délib. n° 24-09/04-2023

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des concessions du cimetière :

Concession de cimetière

Caveau provisoire pour deux jours d'utilisation ..... 9,75 €
Jour supplémentaire ..... 4,60 €

Type de concession	Adultes	Enfants
Concession 15 ans	60 €	35 €
Concession 30 ans	115 €	60 €
Concession 50 ans	180 €	90 €

Concession urnes colombarium	Format	15 ans	30 ans
Colombarium	3 urnes par cases	345 €	505 €
Caveau urne	4 urnes par cases	175 €	260 €
Caveau urne	6 urnes par cases	260 €	390 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 12 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **DECIDE de maintenir les tarifs des concessions du cimetière pour l'année 2023**

B/ <u>ETAT DE LA DETTE PREVISIONNELLE 2023</u>

Monsieur le Maire présente l'état de la dette réglée sur l'année 2022, les échéances prévisionnelles pour l'année 2023, et l'évolution des échéances d'emprunts en cours pour les 10 années à venir.

C/ <u>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023</u> – délib. n° 25-09/04-2023

Monsieur le Maire rappelle la réunion de la commission budget et finances qui a eu lieu le 30 mars 2023, au cours de laquelle ont été définies les lignes budgétaires.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Le BP 2023 s'équilibre comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>

- DEPENSES..... 933 448.00 €
- RECETTES..... 933 448.00 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>

- DEPENSES ..... 1 174 907.70 €
- RECETTES..... 1 174 907.70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, procède à un vote à main levée en répondant à la question suivante :

→ **Approuvez-vous le budget primitif 2023 selon les montants présentés ci-dessus ?**

Par 12 votes pour, 0 vote non et 0 abstention :

- **APPROUVE le budget primitif 2023**

DOSSIER N° 10 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire informe que le COPIL du P.C.S. s'est réuni les 15 et 29 mars 2023.

La composition des équipes a été définie : PCC, équipes terrain… il est précisé qu'il sera nécessaire de solliciter des membres du conseil municipal ainsi que des personnes non élues pour compléter ces équipes.

Un travail sur l'organisation de l'alerte a été entamé.

DOSSIER N° 11 – QUESTIONS DIVERSES

a) Date de la prochaine réunion de la commission urbanisme : le jeudi 06 avril à 20h00
b) Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le mercredi 03 Mai à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

A Abilly, 03 mai 2023

La secrétaire de séance
Hélène ROBIN

Le Maire,
Christophe DUJON

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq Avril, à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Sylviane BERNARD - Madame Pauline FAVRE - Madame Agnès HERVOUET - Monsieur Jean-François LAMBERT - Madame Nicole LEBRETON - Madame Isabelle REBELO - Madame Hélène ROBIN - Madame Diane ROBIN-BUNCZUK - Monsieur Jean-Pierre VEAUVY

ETAIENT ABSENTS : Monsieur Brice ROBIN, Monsieur Anthony ROYER, Monsieur Jean-Claude PARISON, excusés, Monsieur Marc DORIGNE.

→ Monsieur Anthony ROYER a donné pouvoir à Monsieur Christophe DUJON
→ Monsieur Brice ROBIN a donné pouvoir à Madame Hélène ROBIN

Récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

OBJET	Références	Statut
Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 Mars 2023	Dossier n° 1	Approuvé
Rapport des décisions prises par le Maire : - Décision n° 17/04 : Feu d'artifice du 13 Juillet - PYROFETE, pour un montant de 4 270 € TTC	Dossier n° 2	
Demande de subvention FIDP – vidéoprotection	Dossier n° 3	Annulée
Demande de subvention auprès du Fonds Vert « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » dans le cadre du financement des travaux de réhabilitation du Relais de Touraine	Délib. n° 12-04/04-23	Approuvée
Demandes de subventions communales : - Collège Roger Jahan : versement de la subvention votée directement aux familles - Unité Locale de la Croix Rouge de Preuilly-sur-Claise - Association Sapeurs Lipopette Pompiers de Tours	 Délib. n° 13-05/04-23 Délib. n° 14-05/04-23 Délib. n° 15-05/04-23	 Approuvée Refusée Approuvée
Tarifs de la billetterie du spectacle de Vincent DUBOIS des 24, 25 et 26 Novembre 2023	Délib. n° 16-06/04-23	Approuvée
BUDGET COMMUNAL 2022 : a) Approbation du compte de gestion b) Approbation du compte administratif c) Affectation du résultat	 Délib. n° 17-07/04-23 Délib. n° 18-07/04-23 Délib. n° 19-07/04-23	 Approuvée Approuvée Approuvée
BUDGET COMMUNAL 2023 : vote des taux de fiscalité directe locale	Délib. n° 20-08/04-23	Approuvée
BUDGET COMMUNAL 2023 : A/ Tarifs communaux : a) Tarifs des salles communales b) Tarifs du camping c) Tarifs de la salle omnisport d) Tarifs du cimetière B/ Etat de la dette C/ Approbation du BUDGET PRIMITIF 2023	 Délib. n° 21-09/04-23 Délib. n° 22-09/04-23 Délib. n° 23-09/04-23 Délib. n° 24-09/04-23 Délib. n° 25-09/04-23	 Approuvée Approuvée Approuvée Approuvée Approuvée

Plan Communal de Sauvegarde : avancée du dossier	Dossier n° 10	
Questions diverses : a) Date de réunion de la commission urbanisme b) Date de la prochaine réunion de conseil municipal	Dossier n° 11	

Fait à ABILLY, le 5 Avril 2023

La secrétaire de séance,
Hélène ROBIN

Le Maire,
Christophe DUJON